



REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS DU BASTOGNE WAR MUSEUM 2016

**Le Bastogne War Museum organise son deuxième concours de dessins
sur le thème de « l'uniforme militaire ».**

Après le très beau succès de notre premier concours de dessins sur le thème de la paix, nous organisons un deuxième concours de dessins autour du thème de « **l'uniforme militaire** ». Les enfants participants peuvent imaginer, rêver, créer les plus beaux uniformes militaires. Le concours est lancé le 15 février 2016 et la proclamation des gagnants aura lieu le 9 mai 2016.

Prix : entrée gratuite pour deux classes + paquet souvenir pour le gagnant

1. Le concours est gratuit. Cependant, les frais d'envoi des œuvres restent à la charge des participants et ne seront pas remboursés.
2. Il y a 2 catégories d'âge : de 9 ans à 12 ans et de 13 ans à 16 ans.
3. Le concours est national.
4. Les dessins doivent être en rapport avec le thème : l'uniforme militaire rêvé.
5. Le concours se déroule du 15 février 2016 au 30 avril 2016.
6. Ce concours a une vocation essentiellement pédagogique et ludique, la participation implique une attitude loyale signifiant le respect absolu du présent règlement.
7. Le dessin se fera sur une feuille de dessin de format A4.
8. Le dessin doit être signé en bas à droite.

9. Sur le dos du dessin seront repris le prénom, le nom, l'âge de l'enfant ainsi que le nom de l'école, sa classe et l'adresse complète de l'école ainsi qu'une adresse e-mail et un téléphone pour l'envoi des résultats.
10. Le mode d'expression est complètement libre (peinture, marqueur, crayon ordinaire, crayons de couleurs, pastels,...).
11. Les dessins doivent être envoyés au plus tard le 30 avril 2016 (date de la poste faisant foi) au Bastogne War Museum « Concours dessins », Colline du Mardasson, 5 à 6600 Bastogne.
12. Le Bastogne War Museum ne peut être tenu responsable si l'envoi d'un participant ne lui parvenait pas pour quelque raison que ce soit (perte du courrier, erreur poste, ...) ou si les données envoyées par le participant étaient incomplètes ou inexploitables.
13. Le Jury sera présidé par le styliste.....
14. Les points attribués par le jury porteront sur le respect du thème (4 points), l'aspect esthétique général (4 points) et l'originalité (2 points).
15. Les gagnants seront avertis le 9 mai 2016 par mail ou par téléphone.
16. Les deux gagnants recevront la gratuité d'entrée au Bastogne War Museum pour l'ensemble de leur classe. Le jour de la visite, les gagnants recevront en plus un paquet souvenir de la boutique du Bastogne War Museum.
17. Les dessins des deux gagnants seront exposés dans le hall d'entrée du Bastogne War Museum à partir du 9 mai 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.
18. Tous les dessins reçus deviennent propriété du Bastogne War Museum et peuvent être exposés sur le site du Mardasson. Aucun dessin ne sera restitué.
19. Renseignements complémentaires:
info@bastognewarmuseum.be
www.bastognewarmuseum.be
T: 061/210 220